

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3656 - Mardi 16 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

ECONOMIE

70% des entreprises impactées par la Covid-19



Remise de matériel désinfectant aux entreprises par le MODEC

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

CORONAVIRUS :
Plus de guéris que de cas positifs

LIRE PAGE 3

CULTURE

Vers l'adoption du projet de loi sur la propriété intellectuelle

Aux Comores, la création artistique ne bénéficie pas encore de protection. C'est ainsi qu'un projet de loi relatif à la propriété intellectuelle a été élaboré en révision de la loi de 1957 par le ministère en charge des Arts et de la Culture. Il devrait être adopté au cours de cette session d'avril.

Membre de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) depuis 2006, l'Union des Comores doit adopter le projet de loi sur la propriété intellectuelle pour, par la suite, permettre au président de la République de ratifier les traités internationaux y relatifs. Dans son exposé de motif devant les parlementaires en date du 07 avril dernier, le ministre en charge des Arts et de la Culture, Nourdine Ben Ahamad, citant les traités internationaux, a rappelé qu'il s'agit de la convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, de la convention de Paris pour la propriété industrielle et du traité de coopération en matière de brevet.

Ce projet de loi qui est en cours

d'examen à l'Assemblée nationale a été adopté en commission des lois. Dans son exposé, Nourdine Ben Ahamad avait mentionné le projet portant « traité sur le droit d'auteur (WCT) qui porte sur la protection des œuvres et des droits des auteurs sur leurs œuvres dans l'environnement numérique », « le traité sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) dits "traités internet" qui vise à assurer la protection des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique », « le traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles » et « le traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées ». Ces derniers constituant le projet du ministère sont indissociables car selon le ministre, « ils se complètent mutuellement pour réaliser un équilibre cohérent entre les droits des auteurs, artistes interprètes ou exécutants, producteurs de phonogrammes et autres ».

D'autre part, la directrice de l'office comorien de la protection intellectuelle (OCPI), Najat Ali Mchangama affirme que cette loi de



1957 est « obsolète » car elle ne répond pas aux exigences internationales de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ni à l'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) à laquelle les Comores ont adhéré. « Il nous fallait réviser cette loi de 1957 et c'est ce qu'a fait l'office comorien de la propriété intellectuelle (OCPI) avec l'appui du ministère (de la Culture). Nous

avons demandé à l'OMPI de nous accompagner pour cette révision, ce qui a été fait. Depuis 2018, le projet a été lancé, on leur a envoyé la loi de 1957 et c'est sur cette base là qu'ils ont élaboré avec nos consultants nationaux et l'OCPI le projet de loi sur le droit d'auteur et droits voisins en Union des Comores », confie celle qui rassure que c'est à travers cette session d'avril que la loi va être examinée.

« La commission de production a déjà analysé le projet de loi et puis les traités internationaux de l'OMPI que les Comores doivent ratifier. Il faut aussi rappeler qu'elle est déjà adoptée par la commission des relations extérieures de l'Assemblée Nationale. Maintenant on attend que la loi passe en conférence des présidents avant d'être adoptée en hémicycle », poursuit optimiste la patronne de l'OCPI.

Citant ce projet comme étant une priorité stratégique de l'action gouvernementale, le ministre des Arts et de la Culture insiste devant les parlementaires que « la validation de cette loi permettra au créateur de contrôler l'exploitation de sa création et d'en tirer un profit légitime et encourage l'innovation et la création et contribue au développement de l'emploi ». Le ministre espère, à travers ce projet, stimuler la production et la diffusion des contenus créatifs des artistes locaux en les positionnant sur les marchés internationaux mais aussi doter l'Union des Comores d'un dispositif permettant de lutter efficacement contre la contrefaçon et le piratage.

A.O Yazid



BANQUE CENTRALE DES COMORES

DIFFUSION ET PUBLICATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE RELATIF AU PROJET D'INCLUSION FINANCIERE ET DE STABILITE FINANCIERE (P166193).

L'Union des Comores à travers le Ministère des Finances met en œuvre un projet de développement du secteur financier avec la participation de l'Unité de Gestion du Projet qui est rattaché à la Banque Centrale des Comores.

Dans le cadre de l'exécution du projet, il sera mis en œuvre des mesures et des actions afin que le projet soit conforme aux Normes Environnementales et Sociales (NES) à savoir (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et (ii) les Procédures de la Gestion de Main d'Œuvre.

i- Un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré, et définit les mesures et actions concrètes, les documents ou plans spécifiques, ainsi que le calendrier de réalisation y afférent. Ce PEES comprend

également le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

ii- Les procédures de la Gestion de Main d'Œuvre définissent brièvement les généralités sur l'utilisation de la main d'œuvre dans le cadre du projet, l'évaluation sur les principaux risques liés à la main d'œuvre, la santé et la sécurité au travail, les politiques et procédures.

Ces documents sont mis à la disposition du public, sur le site internet de la Banque Centrale : <http://www.banque-comores.km>

Ils seront aussi diffusés au public à travers le système d'information de la Banque Mondiale.

ECONOMIE

70% des entreprises sont impactées par la Covid-19

Pour accompagner les entreprises membres en cette période de crise sanitaire, le Modéc en collaboration avec l'OIT apporte à 91 entreprises un lot de matériel désinfectant.

Le Modéc (mouvement des entreprises comoriennes) en partenariat avec l'OIT (organisation mondiale du travail) a remis lundi 15 juin, via le projet Edclie des kits de désinfectant à l'association Banda Bitsi. Le don est composé de seaux, javel, mouchoirs jetables, savons liquides et masques. 91 entreprises bénéficieront de cette aide pour mieux travailler et respecter les mesures barrières.

Selon la présidente du Modéc, cette action fait suite à une enquête organisée par cette organisation patronale et l'OIT auprès des entreprises membres du Modéc. Le résultat est ahurissant puisqu'il s'avère que 50% des entreprises ont vu



leurs activités baisser fortement et 50% des entreprises ont mis leurs personnels au chômage technique entre autres alternatives. Une décision qui toucherait près de 750 employés.

Près de 70% des entreprises ont

été impactées financièrement par cette crise sanitaire, qui gangrène le pays actuellement. « C'est dans ce cadre qu'intervient cette action », souligne Faharate Mahamoud Mradabi, la présidente du Modéc, tout en rajoutant qu'« auprès de

l'administration fiscale, nous avons demandé la non imposition des entreprises qui n'ont plus d'activité et l'AGID a demandé aux entreprises de présenter un dossier qu'ils étudieront ».

Le Modéc a également participé

avec d'autres organisations du secteur privé pour des négociations avec la coordination nationale en gestion de crise pour bénéficier des mesures en faveur des entreprises au niveau de la douane et des banques. « Notre organisation se dit prête à entamer des démarches de négociation avec le gouvernement afin de prêter main forte aux entreprises en régression », poursuit-elle.

De son côté, le président de Banda Bitsi a salué ce geste « louable » et dévoilé en gros combien cette crise sanitaire impacte leurs travaux. « Nous avons un projet de Comores zéro déchet d'ici 2023. Et depuis le début de cette crise, nos activités ont accusé un retard considérable », annonce Saïd Ahamada Saïd. Cette aide est arrivée à point nommé car elle va permettre d'apporter un coup de pouce à la reprise des travaux dans le quotidien.

Andjouza Abouheir

CORONAVIRUS :

Plus de guéris que de cas positifs

Depuis le 30 avril à ce jour, les autorités ont annoncé avoir enregistré 114 guéris de la covid-19, soit 17 nouveaux selon le dernier bulletin du 13 juin. Le ministère de la santé appelle au renforcement des mesures barrières pour stopper la chaîne de contamination car, en effet, 13 nouveaux cas positifs sont recensés.

Du 11 au 12 juin, le ministère de la santé comptabilise 114 guéris dont 17 nouveaux et zéro nouveau décès à ce jour et ce sur un total 176 cas. Et compte tenu des 13 nouveaux cas recensés, la ministre de la santé appelle au renforcement des mesures préventives. « Le ministère de la santé exhorte la population au respect strict des mesures de prévention collectives et

individuelles déjà en vigueur et à redoubler de vigilance », souligne Loub Yacouti Athoumani, la ministre.

La population ne doit pas manquer de quoi se protéger contre la pandémie avec les aides qui affluent. Sous instruction du roi Mohamed VI, le Maroc a annoncé dans un communiqué, une aide médicale pour 15 pays d'Afrique dont les Comores. Il s'agit de 8 millions de masques, 900.000 visières, 600.000 charlottes et 60.000 blouses, 30.000 litres de gel hydro alcooliques, ainsi que 75.000 boîtes de chloroquines et 15.000 boîtes d'azitromicines.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative lancée par le roi le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action desti-

née aux pays africains permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie.

Il convient de souligner que l'ensemble des produits et équipements de protection composant les aides médicales acheminées vers les pays africains sont fabriqués au Maroc par des entreprises marocaines et sont conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la santé. Cette aide vient se rajouter à d'autres telles que le don du milliardaire chinois Jack Ma, de la République Populaire de Chine, de l'AFD, de l'Inde, de l'OMS, de la COI et d'autres encore.

Andjouza Abouheir



Andjouza, journaliste de La Gazette, nominée parmi les « 30 héros de l'information » par RSF



Reporters sans frontières (RSF) a dressé hier lundi la liste de 30 héros de l'information qui se sont illustrés depuis le début de la pandémie de Covid-19. Journalistes, lanceurs d'alerte et médias, ils ont contribué par leur courage, leur persévérance, voire leur capacité d'innovation, à diffuser une information fiable particulièrement vitale en temps de crise sanitaire exceptionnelle.

Début avril 2020, alors que l'épidémie de coronavirus commence à se propager en Afrique, l'archipel des Comores semble épargné.

L'enquête d'Andjouza Abouheir, journaliste pour La Gazette des Comores, lève le voile sur ce mystère : les échantillons prélevés sur les premiers cas suspects n'ont jamais été envoyés pour analyse. Ces révélations provoquent un tollé. Les autorités tentent d'identifier la source de la journaliste et le gouvernement menace de porter plainte contre les journalistes qui publieraient « sans passer par les canaux officiels ». Nous y reviendrons longuement

(Source: RSF)

La Gazette des Comores
 Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
 Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
 Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
 Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
 Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Chronique Sportive
 B.M. Gondet
 Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
 Responsable commercial
 Mariama Mhoma
 Documentation archiviste
 Mariama Hassane
 Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
 Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FOOTBALL

Alifeni succède à Mariata au poste de secrétaire général de la Ffc

Le mois de juin restera mémorable pour Alifeni Djamaledine, successeur de Mariata Abdouchakour Rafotsy au poste de secrétaire général de la fédération de football des Comores. Après la dissolution de la haute instance du football national par la Caf/Fifa, Mariata a été remerciée par le Comité de Normalisation.



La Fédération de Football des Comores (Ffc) a été l'objet de démêlés judiciaires, pour faits de corruption supposée ou incompétence. Ce qui a poussé la Confédération africaine de football (Caf) et la Fédération Internationale de Football Association (Fifa) à décider la dissolution de la Ffc au profit d'un Comité de normalisation. D'où la nécessité d'installer un secrétaire général pour évacuer les affaires courantes, en attendant l'organisation d'une assemblée générale élec-

tive. Le secrétaire général est un salarié. Donc, il est nommé.

Le nouvel homme fort du football comorien, Alifeni Djamaledine, n'a pas décroché ce poste par l'intervention d'un gros bonnet quelconque. Il précise : « Le Comité de Normalisation avait

lancé un appel à candidature pour le poste de secrétaire général de la Ffc. Le poste m'intéresse. J'ai postulé. Cinq dossiers, dont le mien, ont été sélectionnés pour l'entretien. Par la suite, j'ai été notifié de ma réussite. Et me voici ». Les couloirs du siège de la Ffc évaluent

à dix-sept les candidatures enregistrées. Après la publication du résultat, l'administrateur Alifeni a exprimé une vive gratitude à l'égard de ceux qui lui ont confié ce poste stratégique, dont il mesure l'ampleur. Il explique : « Le soutien de tout un chacun sera précieux pour pouvoir répondre aux attentes de la communauté footballistique. Je reste ouvert à toutes les contributions, instructives et constructives ».

Pour information, Alifeni est un inspecteur de la santé, spécialisé en santé publique. « Je suis toujours dans le milieu sportif. En 2009/2011, j'étais manager de Ngaya Football club de Mde. Et en 2016/2019, j'ai occupé le poste de secrétaire général du Football Club d'Ouani. Je compte redynamiser l'administration de la Ffc depuis la base, faire respecter les règles de l'institution, et appuyer tous les serpentements que développe la Ffc : le football des jeunes, les

clubs, le football féminin, les Coelacanthos ». Les équipes des vétérans, qui ont versé individuellement de fortes sommes auprès de la Ffc, n'ont jamais été convoqués pour une quelconque compétition. Aujourd'hui encore, ils ne sont pas au programme, apparemment ».

Une date pour la passation de service est-elle au menu ? Notre interlocuteur bondit : « Est-ce nécessaire ? Ce poste était vacant. En attendant la nomination d'un successeur de Mariata, le responsable financier de la Ffc l'occupait provisoirement ». Pour conclure, Alifeni Djamaledine appelle à l'union : « J'invite tous les membres de la Ffc : clubs à tous les niveaux, ligues, arbitres à retrousser collectivement les manches pour une dynamique forte pour le développement de cette discipline. Chacun doit faire valoir ses préoccupations ».

Bm Gondet

FOOTBALL

Premier contrat professionnel pour Nassim Ahmed

Une semaine après la signature d'Aaron Kamardin, un autre jeune d'origine comorienne passe professionnel à Marseille. Pur produit du centre de formation phocéenne, le jeune Nassim Ahmed (19 ans) a paraphé son premier contrat professionnel avec l'OM. Le milieu de terrain évoluait jusqu'à présent avec la réserve marseillaise en National 2.

au centre de formation de l'Olympique de Marseille depuis 2013, le jeune Nassim Ahmed vient désormais de franchir un cap important de sa carrière. Le jeune minot a paraphé vendredi dernier son premier contrat professionnel avec son club formateur. Un contrat de trois ans qui le

lie à l'Olympique de Marseille jusqu'en 2023. Le deuxième jeune d'origine comorienne à devenir professionnel à l'OM cette année après Aaron Kamardin.

Pur produit du centre de formation phocéenne, Nassim Ahmed a gravi les échelons et les épreuves dans son club de cœur. Un milieu défensif mais capable de jouer sur l'aile gauche en défense et au milieu. Un pur gaucher, humble, travailleur et explosif sur le terrain. Ahmed est aussi doté d'un volume de courses important et d'une bonne faculté à se projeter vers l'avant. Deux fois élu « Jeune du mois » de l'OM en mars et octobre 2017. Il comptabilise depuis 2017, 56 rencontres pour 7 réalisations avec la réserve olympienne en National 2.

Un joueur prompteur qui était suivi l'année dernière par aussi bien des clubs de L1 qu'en Premier League.

Sur les pas d'Abdallah Ali Mohamed, Ahmed fait partie de ces jeunes d'origine comorienne qui émergent à l'Olympique de Marseille. De la pépite Isaac Lihadji dont l'avenir olympien semble incertain à El Omar Fardi et Salim Rachidi qui s'illustrent avec les U18 marseillais. Un Olympique de Marseille plus d'une dizaine de joueurs franco-comoriens dans son centre de formation. Une année aussi propice où plusieurs jeunes de la génération 2000 originaires de l'archipel des Comores signent leurs premiers contrats professionnels.

Boina Houssamdine



Nassim Ahmed signe son premier contrat à l'OM

HABARI ZA UDUNGA

Ne pas passer tout notre temps à bâtir des châteaux de cartes

Nous avons lu quelque part que le concept d'interaction désigne en biologie le processus par lequel deux ou plusieurs éléments se déterminent mutuellement par une relation réciproque. En sciences sociales, l'interaction désigne l'action des individus qui adaptent leurs comportements en fonction les uns et des autres dans une situation donnée.

Dans les îles de la lune, les gens se réveillent le matin et échafaudent des indicateurs d'interactions entre les différents acteurs de la vie socio-économique. Nos fameux « Bangwe » et les réseaux sociaux de tous bords, sont devenus des véritables réservoirs dans la création de ces indicateurs sortis tout droit de l'imagination de certains animateurs de ces structures traditionnelles et autres planqués

derrière leurs ordinateurs.

Il ne faut pas être un très grand clerc, grand politologue ou verser dans la lecture des boules de cristal pour savoir que dans le pays on manque énormément de repères pour se guider dans la dédale des déclarations tant du régime que des communiqués tout azimut de l'opposition ou pour être précis de la cohorte des multiples courants et tendances qui les composent. Dans les îles de la lune comme un peu partout en Afrique, la notion d'opposant est quelque peu élastique dans la mesure où il est difficile de mettre un contenu cohérent à l'intérieur du concept.

Nous écrivons souvent que dans notre pays le sens pratique, le pragmatisme et la recherche de l'efficacité sont des notions abstraites. Nous nous contentons de nous enfermer dans un

monde clos où tout est conditionné aux seuls rapports sociaux entre individus, familles et autres lignages. Nous avons le plus grand mal à nous projeter vers des horizons nouveaux, vers un élargissement de notre vision de l'avenir.

Chaque fois que viennent les difficultés, nous nous empressons de nous enfermer dans notre coquille, vide cela va de soi, et nous nous refusons d'appréhender les vrais problèmes. Notre jeunesse assiste chaque jour, impuissante, au bricolage de tous les aspects touchant à la bonne marche du pays. On ne peut pas passer tout notre temps à bâtir des châteaux de cartes, selon l'expression consacrée par nos cousins gaulois.

Notre drame vient surtout du fait que chacun de nous se sent capable d'être au gouver-

ner quelque soit le temps qu'il fait. Nous le disons souvent, il suffit d'un concours de circonstances pour se retrouver au sommet. « Zinu bahati zakalantsiza yandru », telle est l'explication basique.

Aujourd'hui avec la pandémie de la covid 19, au lieu de faire front contre cet ennemi invisible, le microcosme sous les cocotiers affûte ses arguments, les uns pour garder le pouvoir, les autres pour y accéder sachant que personne ne sait da quoi demain sera fait.

Aussi, les interactions de tous ceux nous veulent « du bien », devraient concourir à trouver des consensus sur les grands maux du pays et qui sont connus de tous au lieu de nous rabâcher à chant du coq le même refrain depuis plus de quatre décennies.

Mmagaza

SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE À ANJOUAN

Le personnel aéroportuaire formé sur la détection des objets illicites

Durant trois jours un instructeur de la sûreté aéroportuaire a dispensé une formation sur la détection des objets illicites. Cette dernière a rassemblé tous les agents de l'aéroport de Ouani pour renforcer la vigilance. En général, il est interdit aux passagers d'emporter des armes à feu, des objets en métal ou liquide ou autres dispositifs qui peuvent causer des blessures graves à bord d'un avion. Suite à la déclaration du procureur de la République de Moroni au sujet des mines à Anjouan, cette formation est très nécessaire pour le personnel aéroportuaire selon le formateur. « La sensibilisation, le rappel et la formation tel est le leitmotiv dans un aéroport », rappelle Aynoulhoua Jaffar, l'instructeur.

Les différentes méthodes et stratégies de fouilles manuelles sont détaillées tout au long de cette formation qui a duré trois jours. C'était l'occasion pour le formateur d'expliquer comment détecter plusieurs armes à feu et autres armes (blanches) et/ou engins explosifs. « Cette formation consiste à renforcer les compétences sur la sûreté des aéroports mais aussi les méthodes et techniques de détection des produits illicites interdits en cabine », souligne-t-il, tout en précisant que «



Formation des agents de l'aéroport de Ouani.

notre pays a pris un virage inquiétant qui oblige de réagir rapidement ».

Selon la pertinence de cette formation, pour assurer la sécurité du personnel navigant à bord et celle des autres passagers de l'avion, l'IATA (International Air Transport Association) a mis en place une réglementation stricte et précise

concernant le transport de certains objets, certains articles et certains liquides à bord de l'avion. « Bien que ces limitations soient différentes entre un bagage qui voyage en cabine ou en soute, il est important de connaître les règles en vigueur pour éviter toute mauvaise surprise », avance le formateur.

De son côté, le directeur des

Aéroports des Comores (ADC) appelle les agents aéroportuaires à faire leur boulot sans partialité et dans les normes. « La sûreté n'a pas de parti politique ou relation familiale ou autres. Tout est sous l'autorité de l'aéroport des Comores », conclut Yasser Assoumani.

Nabil Jaffar

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement,
de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,
des Transports Terrestres, chargé des Affaires Foncières.



DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

PROJET : ER2C « ASSURER UN APPROVISIONNEMENT EN EAU RESILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

Avis d'Appel d'Offres

AOI N° 2020/001/DGEF/ER2C

Date d'émission le 16 /06/20

Dans toute correspondance rappeler la référence suivante : AOI N° 2020/001/DGEF/ER2C

Dépôt des offres : au plus tard le 31/07/20 à 11h30

L'Union des Comores a obtenu un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) au titre du projet intitulé « Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques aux Comores ».

Le projet a pour principal objectif de renforcer la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores. Le projet bénéficiera directement à 450 000 personnes dans les villes et villages péri-urbaines et ruraux en améliorant la résilience de l'approvisionnement en eau potable face à la sécheresse, aux dégâts occasionnés par les inondations et à la mauvaise qualité des eaux de ruissellement.

L'Entité accrédité du Projet est le PNUD.

Parmi les activités du Projet, il est prévu la réalisation de 6 forages d'exploitation et 6 forages piézométriques sur l'île de la Grande Comores afin de mobiliser des ressources d'eau dans ces zones vulnérables.

Le dossier d'appel d'offre comprend 1 Lot unique : réalisation des travaux de 6 forages-d'exploitation et 6 Forages Piézométrique en Grande Comore.

Ce présent Appel d'offre est ouvert à toutes les entreprises intéressées répondant aux qualifications requises dans le domaine des travaux de forage et ayant une expérience avérée dans un contexte similaire (îles volcaniques).

Le dossier d'appel d'offres est à demander par courriel à l'adresse suivante : contact@dgef.km

Les offres devront être soumises sous pli fermé et cachetées à l'adresse suivante **au plus tard le Jeudi 31 juillet 2020 à 11h30 (heure locale, Moroni)** avec la mention : « **Projet ER2C : Assurer un Approvisionnement en Eau résilient aux changements climatiques / AO N°2020/001/DGEF/ER2C travaux de Forage en Grande Comore** »:

Adresse :

Direction Générale de l'Environnement et des Forêts
Mdé Ex CEFADER
BP :41 MORONI

SOCIÉTÉ

Vouvouni bannit le maire de Bambao-ya-Hari pour une affaire de vente illégale de terrain

Depuis un moment, une partie de Vuvuni Bambao, appelée Mandza, est devenue l'objet de toutes les convoitises. Un groupe de jeunes issus de la localité et d'ailleurs ont réussi à vendre des parcelles. Les autorités traditionnelles n'ont pas tardé à réagir face à ce qu'elles qualifient d'« opprobre » et prononcé des sanctions contre les auteurs de cette affaire qui emporte dans son cours aussi bien le chef du village que le maire de Bambao-ya-Hari dont fait partie ladite localité.

On a déjà vu le président de la République Ikililou se faire bannir par la notabilité, cette autorité traditionnelle qui s'érige au dessus même des lois. Aujourd'hui, c'est le maire de Bambao-ya-Hari, commune dont fait partie le village de Vuvuni, de subir le même sort. Il est en effet banni par son village pour une affaire de vente de 200 m² de terrain opérée en dehors de tout cadre légal, provoquant le courroux des dignitaires locaux.



Ces derniers ont voulu donner de l'écho à leur décision puisque samedi passé ils ont convié la presse à cet effet. « Se faire de l'argent en usurpant des terrains est un jeu qui existe dans le Bambao depuis

fort longtemps », reconnaît d'emblée le Youssouf Ismaël, avant de défendre que la localité de Vuvuni ne mange pas de pain là car c'est de l'usure. Selon ce conférencier, le quartier de Mandza qui est bel et

bien situé à Vuvuni regorge des parcelles qui ne sont pas forcément détenus par des originaires de Vuvuni. Peu importe, il condamne avec la plus grande fermeté que des jeunes vendent ces terrains sans le

consentement de leurs propriétaires.

En conséquence, les conférenciers n'ont pas hésité à prononcer des sentences contre les personnes impliqués dans ces actes. Le chef du village de Vuvuni ainsi que le maire de Bambao-ya-Hari sont bannis. Ils n'ont, désormais, pas le droit de prendre part à des festivités coutumières de Vuvuni selon en tout cas la tradition.

Selon le notable Athoumane Ahamada qui tient à préserver l'image de la localité, la justice est en train d'étudier cette affaire afin de trancher équitablement dans les meilleurs délais « car tous les terrains circonscrits dans ce quartier ont désormais des propriétaires différents ». « C'est parce que nous avons investi tant des millions pour goudronner cette partie que nous ne sommes pas prêts de voir le sang se répandre » à cause de ces affaires, conclut-il.

Kamal Gamal



APPEL D'OFFRE (SERVICES DE CONSULTANT)

BANQUE CENTRALE DES COMORES

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) SPECIALISTE DANS LA MISE EN PLACE DES NORMES IFRS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES.

La Banque Centrale des Comores est un établissement public comorien doté de la personnalité civile, de l'autonomie administrative, financière, de gestion et patrimoniale. Le siège social de la Banque est fixé à Moroni.

La Banque a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies métalliques, ayant cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de la République. Elle est la seule autorité monétaire de l'Union des Comores. Elle garantit la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores.

La Banque centrale des Comores sur recommandation du FMI souhaite saisir l'opportunité qu'offre l'adoption des normes IFRS, pour :

- * Se mettre en conformité avec les standards internationaux en matière de reporting comptable et financier,
- * Tenir ses comptes sur la base de la réalité économique des transactions en vue d'établir une meilleure visibilité de son exposition aux risques,
- * Améliorer la lisibilité de ses états financiers et établir une meilleure communication avec l'ensemble de ses partenaires,
- * Etablir la comparabilité de ses états financiers avec les banques de la zone franc ayant adopté ces normes,
- * Harmoniser son système avec les standards internationaux.

C'est dans ce cadre que la Banque Centrale souhaite recruter un consultant qui l'accompagnera dans sa migration vers les normes comptable international IFRS.

Les Termes de référence au complet sont disponible :

- Sur le site internet de la Banque Centrale : <http://www.banque-comores.km>
- La date limite de dépôt des offres est le 30 juin 2020.